

# PREVENTION DU HARCELEMENT MORAL AU TRAVAIL

## Objectifs de la formation

Le harcèlement moral a toujours existé en milieu de travail, mais sa dénomination est récente.

Il peut prendre des formes diverses, allant du refus de communication aux menaces, en passant par la "mise au placard", ou des conditions de travail dégradantes.

Le législateur est intervenu en janvier 2002 en introduisant la notion de harcèlement moral dans le Code du travail, et sa répression dans le Code pénal (loi de Modernisation sociale).

La formation consiste à proposer une synthèse sur la réglementation en vigueur et ce en vue de familiariser les salariés mais aussi les ressources humaines dans une logique de prévention et d'amélioration des conditions de travail.

## Méthodologie pédagogique

L'intervention consistera en une étude détaillée des sources légales et réglementaires hospitalières..

L'étude de cas concrets et de décision jurisprudentielle.

## Supports pédagogiques :

- \* Etude des contenus en lecture expliquée
- \* Utilisation de supports adaptés

Nombre de Stagiaires : 15

Personnel visé : Salariés, représentant du personnel, délégué syndical, CHSCT, médecine du travail et ressources humaines.

Durée de la session : 1 journée

Coût de la formation :

**Intra** : 750 €.  
(Hors frais de déplacement et de séjour)

**Inter** : 450 €

Animation :

Par des Consultants – Formateurs assurant également des missions de Conseil auprès des établissements.

Durée pédagogique : 7 heures / jour

Evaluations : A l'issue de la formation, les évaluations des stagiaires et du formateur seront remis à l'établissement

## Programme indicatif

### I/ Définition juridique du harcèlement moral

- Le harcèlement moral
- Le harcèlement sexuel

### A/ Définition communautaire du harcèlement

- Article 26 de la charte sociale européenne (décret du 4 février 2000)
- Directive européenne du Conseil du 27 novembre 2000

### B/ Définition légale en droit français

- Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002
- Statut général de la fonction public : Loi de 1983
- Code du travail
- Code pénal
- Jurisprudence de la Cour de Cassation

## FORMULATION DES PROBLEMATIQUES ET DES ETUDES DE CAS

### II/ La répression du harcèlement moral

#### A/ La compétence juridictionnel

- Le Conseil de Prud'hommes
- Le Tribunal de Grande Instance
- Le Tribunal Correctionnel

#### B/ Les éléments constitutifs du harcèlement

- Les éléments prévus par la loi
- L'apport de la Cour de Cassation

### III/ Les dispositions de prévention du harcèlement

#### A/ Les mesures préventives garanties par le chef d'établissement

#### B/ La mission préventive du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

#### C/ Le pouvoir des délégués du personnel

#### D/ La protection assurée par la médecine du travail

#### E/ Le droit du salarié de se protéger : le droit de retrait